

Commune de PONT-HEBERT
MAIRIE ☎02 33 77 10 10, Fax 02 33 77 10 19
Place Général de Gaulle, 50880 Pont-Hébert
Email : commune@pont-hebert.fr

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la mairie de Pont-Hébert, sous la présidence de Madame Nathalie PLOS, Maire de PONT - HEBERT

Présents : Maxime CARVILLE, Roseline COSSÉ, Florence COURSIN, Antoine HEBERT, Dominique HERIAU, Roselyne HUSTACHE, Wilfried JEHANNE, Jérôme JOUIN, Céline LAMOURI, Brigitte LEBRUN-LECLUZE, Bruno LEPROUST, Marilyne LESELLIER, Denis LIGNEL, Nathalie PLOS, Raphael RUAULTS, Alain VIARD, Mylène RIVIERE, Sylvie VIVIER.

Procuration : Hubert FOLLIOUOT donne pouvoir à Denis LIGNEL, Édouard LEDOYER donne pouvoir à Maxime CARVILLE, Mylène NEZOU donne pouvoir à Maryline LESELLIER, Charles Edouard POULAIN donne pouvoir à Raphaël RUAULTS.

Absent excusé : Hubert FOLLIOUOT, Édouard LEDOYER, Mylène NEZOU, Charles Edouard POULAIN, Brigitte THAO

Secrétaire de séance : Florence COURSIN

Conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22 Convocation : 13.04.2026 Affichage : 22/04/2026

2026/ 24 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2026 a été soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 mars 2026 tel qu'il a été présenté.

2026/ 25 - COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET COMMUNE 2025

Les résultats de l'exercice 2025 transmis par le comptable public sont présentés par M. Denis LIGNEL, 1^{er} adjoint

- Vu :**
- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 - le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune de PONT-HEBERT ;
 - le compte financier unique 2025 de la commune de PONT-HEBERT ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de PONT-HEBERT a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Denis LIGNEL 1^{er} adjoints

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	576 676 .41 €	1 599 496.00 €	2 176 172 .41 €
	Recettes réalisées	332 856.13 €	1 775 487.15 €	2 108 343.28 €
	Restes à réaliser	66 062.98 €	0,00 €	66 062.98 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 069 906,08 €	2 031 978,61 €	3 101 884 ,69 €
	Dépenses réalisées	495 729,81 €	1 699 560.96 €	2 195 290.77 €
	Restes à réaliser	128 243.57 €	0,00 €	128 243.57 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-162 873,68 €	75 926.19 €	-86 947,49 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	493 229,67 €	432 482,61 €	925 712,28 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	330 355.99 €	508 408.80 €	838 764.79 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-62 180,59 €	0,00 €	-62 180,59 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	268 175,40 €	508 408.80 €	776 584,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique 2025 de la commune de PONT-HEBERT

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2026/26 - COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FOURNEAUX » – 2025

Les résultats de l'exercice 2025 concernant le budget annexe du lotissement les FOURNEAUX transmis par le comptable public sont présentés par M. Denis LIGNEL, 1^{er} adjoint

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 du budget annexe du lotissement LES FOURNEAUX ;
- le compte financier unique 2025 budget annexe du lotissement les FOURNEAUX;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de PONT-HEBERT a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Denis LIGNEL, 1^{er} adjoint
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	245 592.08 €	267 020.00 €	512 612.08 €
	Recettes réalisées	31 828.02 €	31 828.02 €	63 656.04 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0,00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	147 010.00 €	267 020.00 €	414 030.00 €
	Dépenses réalisées	0.00 €	31 828.02 €	31 828.02 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0,00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	31 828.02 €	0.00 €	31 828.02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 98 582.08 €	0.00 €	- 98 582.08 €

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 66 754.06 €	0.00 €	- 66 754.06 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0,00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 66 754.06 €	0.00 €	- 66 754.06 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique 2025 du lotissement les FOURNEAUX de PONT-HEBERT
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2026/27 - COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA FAUTELAIE » – 2025

Les résultats de l'exercice 2025 concernant le budget annexe du lotissement la **FAUTELAIE** transmis par le comptable public sont présentés par M. Denis LIGNEL, 1^{er} adjoint

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 du budget annexe du lotissement la **FAUTELAIE** ;
- le compte financier unique 2025 budget annexe du lotissement la **FAUTELAIE** ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de PONT-HEBERT a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Denis LIGNEL, 1^{er} adjoint
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	403 210.00 €	554 020.00 €	957 230.00 €

	Recettes réalisées	0.00 €	245 976.01 €	245 976.01 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0,00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	402 010.00 €	554 020.00 €	956 030.00 €
	Dépenses réalisées	245 976.01 €	245 976.01 €	491 952.02 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0,00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 245 976.01 €	0.00 €	- 245 976.01 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 1 200 €	0.00 €	- 1 200 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 247 176.01 €	0.00 €	-247 176.01 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0,00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 247 176.01 €	0.00 €	- 247 176.01 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique 2025 du lotissement la FAUTELAIE de PONT-HEBERT
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2026/28 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET COMMUNE 2026

Madame le maire rappelle les résultats de l'exercice 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
RÉSULTAT NET	508 408.80 €	268 175.40 €	776 584.20 €

Elle propose de les affecter de la manière suivante

Recettes 002 fonctionnement	508 408.80 €
Recettes 001 investissement	330 355.99 €

Après avoir entendu madame le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE l'affectation des résultats du budget de la commune telle qu'indiquée ci-dessus.

2026/29 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE 2026 « LOTISSEMENT LES FOURNEAUX »

Madame le maire rappelle les résultats du budget annexe du lotissement « Les FOURNEAUX ».

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
RÉSULTAT NET	- €	- 66 754.06 €	- 66 754.06 €

Elle propose de les affecter de la manière suivante

Dépenses 001 investissement	66 754.06 €
-----------------------------	-------------

Après avoir entendu madame le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe du lotissement « Les FOURNEAUX » telle qu'indiquée ci-dessus.

2026/30 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE 2026« LOTISSEMENT LA FAUTELAIE »

Madame le maire rappelle les résultats du budget annexe du lotissement « La FAUTELAIE ».

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
RÉSULTAT NET	- €	- 247 176.01 €	- 247 176.01 €

Elle propose de les affecter de la manière suivante

Dépenses 001 investissement	247 176.01 €
-----------------------------	--------------

Après avoir entendu madame le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe du lotissement « La FAUTELAIE » telle qu'indiquée ci-dessus.

2026/31 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION FONCIERS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le taux d'imposition, propre à chacune des taxes locales, est fixé par l'assemblée délibérante en tenant compte du produit attendu pour l'année et les bases estimées.

Elle précise que les taux actuels s'établissent comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 37.66 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 31.11%
- Taxe d'habitation : 9.69 %

Elle présente une simulation des produits attendus avec une augmentation des taux 2%.

Simulation des taux des impôts directs locaux du 08/04/2026

Collectivité : C409 PONT-HEBERT Année : 2026

Taxes	Taux N-1 des EPCI	Taux N-1 des syndicats	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	4.51		110.89	37.66	1 440 000	542 304
TFNB	10.85		117.13	31.11	237 300	73 824
TH	12.23		47.55	9.69	48 200	4 671
					TOTAL	620 799

Produit Fiscal attendu		
Produit proposé	Variation proposée en %	Variation proposée en produit

Variation proportionnelle		Variation différenciée				
Coef. de variation proportionnelle		Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
	1.020837					
TFB	38.44	38.41		38.41	553 104	10 800
TFNB	31.76	31.73		31.73	75 295	1 471
TH	9.89	11.07		11.07	5 336	665
				TOTAL	633 735	12 936

Coefficient correcteur et son effet prévisionnel applicable au produit fiscal à taux constant de TFB

Coefficient correcteur : 0.813719 Effet du coefficient correcteur : -99 261

Cette structure de taux est correcte

Pour information, la fraction de majoration spéciale du taux de TH utilisée est de 1.19

Madame le maire propose d'augmenter les taux de 2% de la manière suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 38.41 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 31.73 %
- Taxe d'habitation : 11.07 %

Après avoir entendu Madame le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'augmenter les taux d'imposition de l'année 2026 de 2% dans les conditions énoncées ci-dessus.

2026/ 32 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – 2026

Madame le maire présente le projet de budget de la commune 2025.

elle rappelle que les restes à réaliser en investissement s'établissent comme suit :

- Dépenses : 128 243.57 €
- Recettes : 66 062.98 €

Elle propose d'adopter le budget de la commune de la manière suivante au titre de 2026 :

Il est constaté que la section de fonctionnement présente un déséquilibre entre les recettes et les dépenses, les recettes étant supérieures aux dépenses d'un montant de 335 337.48 €

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses en section d'investissement incluant les restes à réaliser.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	525 400.00 €	002	Excédent Antérieur Reporté Fonct	508 408.80 €
012	Charges de personnel	968 400.00 €	013	Atténuation de Charges	40 000.00 €
014	Atténuation de produits	6 672.00 €	042	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	145 124.47 €	070	Produits des Services	147 980.00 €
042	Opération d'ordre entre section	24 344.00 €	073	Impôts et Taxes	138 969.39 €
065	Autres Charges de Gestion Courante	135 581.24 €	731	Fiscalité locale	635 525.00 €
066	Charges Financières	36 000.00 €	074	Dotations et Participations	676 396.00 €
067	Charges Exceptionnelles	1 000.00 €	075	Autres Produits de Gestion Courante	32 870.00 €
068	Dotations aux provisions	2 290.00 €	076	Produits financiers	0.00 €
			077	Produits exceptionnels	0.00 €
		1 844 811.71 €			2 180 149.19 €
	TOTAL	1 844 811.71 €		TOTAL	2 180 149.19 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	RESTES A REALISER N-1	128 243.57 €		RESTES A REALISER N-1	66 062.98 €
001	Solde d'Exécution d'Invest. Reporté	0.00 €	001	Solde d'Exécution d'Invest. Reporté	330 355.99 €
016	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	131 978.14 €	021	Virement de la section de fonctionnement	145 124.47 €
040	Immobilisations Incorporelles	0.00 €	040	Opérations d'ordre entre section	24 344.00 €
020	Immobilisations Incorporelles	0.00 €	024	Cessions d'immobilisations	6 205.00 €
204	Subventions d'équipement versées	23 360.00 €	010	Dotations Fonds Divers Réserves	54 800.00 €
2051	Logiciels	0.00 €	013	Subventions Investissement	0.00 €
021	Immobilisations Corporelles	79 400.00 €	016	Emprunt et Dettes Assimilées	0.00 €
023	Immobilisations en cours	49 742.73 €	4582	Investissement sous mandat	0.00 €
027	Avance	214 168.00 €			
		626 892.44 €			626 892.44 €
	TOTAL	626 892.44 €		TOTAL	626 892.44 €

Par ailleurs, Madame le maire sollicite l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- 7.5% en section de fonctionnement
- 7.5% en section d'investissement.

Après avoir entendu madame le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- o APPROUVE le budget de la commune au titre de l'année 2026,
- o AUTORISE madame le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres dans les conditions énoncées ci-dessus.

2026/ 33 - VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX » – 2026

Madame le maire propose de voter le budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » au titre de l'année 2026 de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FOURNEAUX

FONCTIONNEMENT

M57	DEPENSES	Budget 2026 HT
002	Résultat fonctionnement reporté	0,00 €
6045	Frais d'études	1 600,00 €
60612	Energie - Electricité	0,00 €
605	Achat de matériel, équipement et travaux	40 000 €
608	Frais annexes	0,00 €
65888	Autres charges de gestion courante	10,00 €
66111	Intérêts emprunt	0,00 €
	Total opérations réelles	41 610,00 €
042-71355	<i>Variation des stocks de terrains aménagés</i>	110 515,00 €
	TOTAL	152 125,00 €
		152 125,00 €

M57	RECETTES	Budget 2026
002	Résultat fonctionnement reporté	0,00 €
7015	Vente de terrains aménagés	110 505,00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	10,00 €
	Total opérations réelles	110 515,00 €
042-71335	<i>Variation des en-cours de production de biens</i>	41 610,00 €
	TOTAL	152 125,00 €

INVESTISSEMENT

M57	DEPENSES
001	Solde d'exécution d'investissement reporté
1641	Emprunt (remboursement capital)
	Total opérations réelles
040-3555	<i>Terrains aménagés</i>
	TOTAL

Budget 2026	
	66 754,06 €
	0,00 €
	66 754,06 €
	41 610,00 €
	108 364,06 €

M57	RECETTES
001	Solde d'exécution d'investissement reporté
168748	Avance
	Total opérations réelles
040-3555	<i>Terrains aménagés</i>
	TOTAL

Budget 2026	
	0,00 €
	0,00 €
	0,00 €
	110 515,00 €
	110 515,00 €

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 152 125.00 € en section de fonctionnement.

Il est constaté que la section d'investissement présente un déséquilibre entre les recettes et les dépenses, les recettes étant supérieures aux dépenses d'un montant de 2 150.94 €

Par ailleurs, Madame le maire sollicite l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- 7.5% en section de fonctionnement
- 7.5% en section d'investissement.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- APPROUVE le budget annexe du lotissement « Les Fourneaux » au titre de 2026.
- AUTORISE madame le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres dans les conditions énoncées ci-dessus.

2026/ 34 - VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA FAUTELAIE » – 2026

Madame le maire propose de voter le budget annexe du lotissement « La Fautelaie » au titre de l'année 2026 de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Chap	intitulé	observations	PREVISIONS	article		intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	0,00	002	002	résultat fonct. reporté	excédent	0,00
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain	0,00	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles	143 767,00
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	0,00					
605	011	travaux	voirie, VRD...	110 758,00					
65888	65	Reliquats de TVA		10,00	75888	75	Reliquats de TVA		10,00
608	006	Intérêts emprunt		0,00					
		DFR	Total opérations réelles	110 768,00			RFR	Total opérations réelles	143 777,00
608	043				796	043			
71355	042	variation stocks terrains		143 777,00	71355	042	variation stocks terrains		110 768,00
71355	042	Annulation de stock Chapitre 042		247 178,01	71355	042	Constataion du stock Chapitre 042		247 178,01
			Total RFR	390 953,01			Total DFR		357 944,01
			TOTAL	501 721,01			TOTAL		501 721,01

EQUILIBRE

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article		intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit	247 178,01	001		résultat inv. reporté	excédent	0,00
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	Emprunt		
168748	16	Avance BP			168748	16	Avance BP		214 167,01
			Total opérations réelles	247 178,01				Total opérations réelles	214 167,01
3555	040	Terrains aménagés		110 768,00	3555	040	Terrains aménagés		143 777,00
3555	040	Constataion du stock Chapitre 040		247 178,01	3555	040	Annulation de stock Chapitre 040		247 178,01
			Total DFR	357 944,01			Total RFR		390 953,01
			TOTAL	605 120,02			TOTAL		605 120,02

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 501 721.01€ en section de fonctionnement et 605 120.02 € en section d'investissement.

Par ailleurs, Madame le maire sollicite l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- 7.5% en section de fonctionnement
- 7.5% en section d'investissement

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- APPROUVE le budget annexe du lotissement « La Fautelaie » au titre de 2026.
- AUTORISE madame le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres dans les conditions énoncées ci-dessus.

VENTES : Madame le Maire souligne que, dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il est essentiel de réexaminer plusieurs délibérations relatives aux ventes en cours pour assurer la continuité de celles-ci.

2026/ 35 - VENTES DE TERRAIN DANS LE LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX »

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 27 octobre 2021, le conseil municipal a délibéré concernant la vente et la fixation des prix au M² des terrains dans le lotissement « Les FOURNEAUX »

Madame le Maire informe le conseil de l'avancement des ventes des terrains du lotissement « Les FOURNEAUX ».

Ce lotissement d'une superficie de 8 860 M² contient 12 parcelles. 8 sont vendues et construites. Un compromis va être signé pour la parcelle N° 8.

Il reste 3 parcelles à vendre. Madame le Maire a rencontré un couple qui pourrait être intéressé par l'une d'entre elle. Le prix de vente au m² est de 38,33 € H.T soit 46,00 TTC.

Mme le Maire souhaite que M. Denis LIGNEL, son 1^{er} adjoint puisse également en son absence signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser les lots, y compris les actes de vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser les lots, y compris les actes de vente.
- Autorise M. Denis LIGNEL, son 1^{er} adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser les lots, y compris les actes de vente en l'absence de Mme le Maire
- Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

2026/ 36 - VENTES DE TERRAIN DANS LE LOTISSEMENT « LA FAUTELAIE »

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 6 mai 2025, le conseil municipal a délibéré concernant la vente et la fixation des prix au M² des terrains dans le lotissement « La FAUTELAIE »

Madame le Maire informe le conseil de l'avancement des ventes des terrains du lotissement « La FAUTELAIE ».

Ce lotissement d'une superficie de 4 212 M² contient 10 parcelles. 3 sont vendues, 2 sont en cours de compromis et acte définitif. A ce jour 5 parcelles sont libres à l'achat.

Le prix de vente au m² est de 56.67 € HT soit 68 TTC.

Mme le Maire souhaite que M. Denis LIGNEL, son 1^{er} adjoint puisse également en son absence signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser les lots, y compris les actes de vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser les lots, y compris les actes de vente.
- Autorise M. Denis LIGNEL, son 1^{er} adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser les lots, y compris les actes de vente en l'absence de Mme le Maire
- Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

2026/ 37 - VENTE DE TERRAIN DU HAMEAU BILLARD

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 11 avril 2023, le conseil municipal a délibéré concernant la vente l'entreprise DELCOURT d'un terrain cadastré ZB n°172 situé au à côté du stade de football et du terrain de tennis d'une surface de **7 733 M²**

- Il avait été convenu que :

La vente serait réalisée au prix de 5.60€ le m²,

Les frais de géomètre seraient pris en charge par la commune,

Les frais de notaire seraient pris en charge par l'acquéreur,

Au cours de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2025 une précision a été soumise au vote

Il a été convenu d'ajouter une servitude de passage qui sera instaurée au profit de l'entreprise DELCOURT via la parcelle ZB n°173, restant propriété de la commune, à proximité du terrain de tennis.

Mme le Maire souhaite que M. Denis LIGNEL, son 1^{er} adjoint puisse également en son absence signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser ce terrain, y compris les actes de vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser ce terrain, y compris les actes de vente.
- Autorise M. Denis LIGNEL, son 1^{er} adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser ce terrain, y compris les actes de vente en l'absence de Mme le Maire.

2026/ 38 - CESSION DE TERRAIN IMPASSE DU SOLEIL LEVANT

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 19 novembre 2025, le conseil municipal a délibéré concernant la cession d'un terrain situé IMPASSE DU SOLEIL LEVANT.

M. Didier LEMARECHAL a proposé d'acquérir, pour 500€, des parcelles appartenant à la commune, situées impasse du Soleil Levant et cadastrées AB 31, AB 242, AB 243, AB 244, AB 245, AB 437 pour partie et AB 439 pour partie. L'ensemble représente une superficie d'environ 450m².

Monsieur LEMARECHAL propose de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre.

L'avis de France Domaine a été sollicité et considère une valeur au m² de 5€ plus ou moins 10% soit 2 250 € pour 450m².

Le conseil municipal avait approuvé cette offre compte tenu que ce terrain n'est pas utilisé et du fait que monsieur LEMARECHAL propose de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de reprendre à l'identique cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Reprends à l'identique la délibération du 19 novembre 2025 attribuant la parcelle pour un montant de 500 €
- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de monsieur LEMARECHAL ;

- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la vente de ce terrain, y compris les actes de vente.
- AUTORISE M. Denis LIGNEL, son 1^{er} adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la vente de ce terrain, y compris les actes de vente en l'absence de Mme le Maire

2026/ 39 - CESSION DU CHEMIN RURAL N° 35 CHEMIN DE GESSES

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 3 février 2026, le conseil municipal a délibéré concernant la cession du CR35, chemin de Gesses à M. Patrick FLEURET.

Une enquête publique s'est déroulée du 24 novembre 2025 au 08 décembre 2025 inclus,

Ce chemin est mitoyen avec la commune d'Amigny.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, reprends à l'identique cette délibération :

- Décide la vente d'une partie du chemin rural numéro 35 « chemin des Gesses - Le Hommet-d'Arthenay » à Monsieur Patrick Fleuret à l'euro symbolique.
- Autorise madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession.
- Dit que les frais droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

QUESTIONS DIVERSES :

- **MISE A DISPOSITION DE ROMAIN TOURNIERE : SDIS**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise à disposition en continu de M. Romain TOURNIÈRE, agent technique communal, auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Jusqu'à présent, cette mise à disposition n'avait lieu que le jeudi. Cette nouvelle organisation est proposée à titre d'essai pour une durée d'un trimestre, d'une part pour voir l'impact sur nos services techniques et d'autre part pour répondre au manque d'effectifs constaté à la caserne de Saint-Jean-de-Daye sur les créneaux de 8h à 18h, la caserne de Saint-Lô devant régulièrement intervenir en renfort.

Un échange a eu lieu avec le lieutenant LANGEVIN, chef de caserne de Saint Jean de Daye afin de faire un point sur la situation.

Une prime annuelle de 1 000 € est attribuée lorsque l'agent justifie d'au moins 700 heures de mise à disposition au profit du SDIS.

Les départs et retours de l'agent seront systématiquement signalés auprès de la Secrétaire générale.

- **AJUSTEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE RUE DE LA VOIE ROMAINE**

Madame le maire fait part de quelques ajustements qui ont été réalisés. Des panneaux « sens interdit » ont été retirés à la suite d'une difficulté rencontrée par un agriculteur, qui ne pouvait plus accéder à sa parcelle. Cette situation l'obligeait à circuler à contresens, ce qui posait un problème au regard de la réglementation et de la sécurité routière.

Les mesures nécessaires ont été prises pour remédier à cette situation.

- **DEL COURT**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la promesse de vente conclue avec la société Delcourt est désormais caduque.

Elle précise que la commune aurait la possibilité de réclamer des indemnités, s'agissant d'une entreprise locale, mais indique qu'elle ne souhaite pas engager une telle démarche à ce stade.

Elle rappelle que l'acquéreur n'a pas respecté ses obligations et que, malgré plusieurs prises de contact en vue de finaliser la signature, aucune réponse n'a été reçue depuis le 10 avril 2026, la signature étant en attente depuis octobre 2025.

Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur les suites à donner à ce dossier.

Le conseil municipal souhaite que Madame le Maire prenne à nouveau contact avec la société Delcourt afin de connaître sa position quant à la poursuite de cet achat et d'obtenir des informations complémentaires.

- **AGGLO**

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'elle a intégré le bureau exécutif de l'Agglomération et qu'elle a été nommée déléguée à la petite enfance, aux côtés de deux autres délégués en charge de

~~l'enfance et de la jeunesse. Elle précise qu'elle travaillera principalement avec la première vice-présidente, Madame Emmanuelle Lejeune, déléguée à la famille et à l'enseignement supérieur. Elle rappelle que ce sujet avait été évoqué avant les élections, notamment les difficultés rencontrées par les familles pour trouver un mode de garde, avec des conséquences directes sur leur organisation familiale et professionnelle. Elle indique avoir souhaité s'investir sur cette thématique afin d'accompagner les familles, de mieux comprendre leurs besoins et de contribuer à la recherche de solutions.~~

- **INVITATION MAISON DE L'HABITAT LE 6 MAI :**

Une invitation nous est parvenue en mairie, elle sera transmise aux conseillers.

- **CEREMONIE 8 MAI :**

Madame le Maire indique qu'une invitation aux cérémonies commémoratives du 8 mai sera transmise à l'ensemble du conseil municipal : le 7 mai au Hommet-d'Arthenay et le 8 mai à Pont-Hébert. Elle exprime le souhait de pouvoir compter sur la présence des élus, accompagnés de leurs enfants. Elle rappelle que cette date constitue un moment fondamental de l'histoire nationale, marquant la victoire de la liberté, et qu'elle rend hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la France. Elle souligne l'importance du devoir de mémoire et précise que les enfants de l'école seront présents.

- **TRAIL :**

Madame le Maire indique que la 3^e édition du Trail des Bords de Vire s'est tenue le 19 avril et a rassemblé 232 participants. Plusieurs parcours étaient proposés : un circuit de 27 km, un autre de 13 km, ainsi qu'un parcours enfants de 1,5 km.

Elle adresse ses félicitations à l'association organisatrice, qui s'appuie sur un groupe de bénévoles particulièrement investi. Elle souligne également la diversité des participants, venus de différents départements, ainsi que la présence de quelques participants venus de Belgique.

Un tour de table est fait afin que chaque conseiller puisse prendre la parole.

- **MARYLINE LESELLIER** fait part de son besoin de bénévoles pour la randonnée prévue le 15 mai à 20h, afin d'assurer l'encadrement de la manifestation.

Les commissions communication et logement vont se réunir très prochainement.

- **RAPHAËL RUAULTS** indique que la rue du Château est actuellement fermée à la circulation en raison de son état très dégradé et dangereux. La circulation y est désormais limitée aux seuls riverains.

Une rencontre a eu lieu avec les services du Département afin d'étudier la possibilité de créer un accès depuis le hangar vers la RD 174. Cette solution n'a toutefois pas été retenue du fait de la configuration de la sortie.

La commission voirie va se réunir rapidement.

- **BRUNO LEPROUST** accompagné de Mme le Maire ont participé au conseil d'école du 9 avril, en présence de l'ensemble de l'équipe enseignante. Il souligne la qualité des échanges, jugés constructifs.

L'équipe enseignante a présenté la programmation des activités pédagogiques jusqu'à la fin de l'année scolaire. La direction a également communiqué des éléments relatifs aux effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée.

Une journée portes ouvertes est prévue le 13 juin.

Enfin, suite au vote du budget, une meilleure visibilité financière permettra d'accompagner le travail engagé dans le cadre de la programmation budgétaire.

La secrétaire de séance

Florence COURSIN



Ainsi délibéré les jours,
mois et an susdits

Le Maire,

Nathalie PLOS

